



Comment le prouver

Par Madameserieuse

Ma mère est décédée il y a 2ans et la succession avec mon père et ma soeur se passe très mal. En effet le notaire qui etait censé etre le notaire familial n'a servi que leurs interets,m'obligeant a vendre des biens que j'aurais pu exploiter et m'obligeant a payer une soulte a ma soeur dont il ne m'avait jamais parlé auparavant, me laissant totalement démunie et la seule chose qu'il m'a laissé ce sont des biens vétustes que je ne peux vendre dans l'etat. Je pense qu'il y a eu dol (non avertissement sur la soulte,menace si je ne vendais pas, ect)et j'aimerais savoir quels sont mes recours? Merci d'avance